

DEPARTEMENT DE L'OISE



VILLE DE CLERMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**10. Révision des autorisations de programmes et des crédits de paiements associés -**

**Opération 151 : Travaux de reconstruction et d'économie d'énergie d'éclairage public – Annexe n°6**

**Présents** : M OLLIVIER, Mme GUILOINEAU, M BELLANGER, Mme GRANGE, M PORTEMER, Mme DOUREY BENOIT, M MIDA, Mme DEMONIERE, M DENYS, Mme BOVERY, M DELCROIX X, Mme MRABET, M. MINE, Mme DARRIGADE, M LAMBERT, Mme CHANOINE, M FAKALLAH, M BOURDIN, Mme SICARD, M SANGUINA, M FORTANÉ, Mme MOPIN, M PERNIER, Mme BERAULT, M DELCROIX J, M CUSSENE, Mme MARCHAL, M VATINEL, Mme MEUBLAT, M PLAISANCE

Le nombre de Conseillers Municipaux

- En exercice : 33
- Présents : 30
- Votants : 30

**Absents** : Mme BARBIER, Mme MARINO, Mme VITANOSTRA :

**Secrétaire** : M CUSSENE

La séance est ouverte à 19 h 00

Date de dépôt :  
29/04/2026

Date de publication  
ou notification :

## 10. Révision des autorisations de programmes et des crédits de paiements associés - Opération 151 : Travaux de reconstruction et d'économie d'énergie d'éclairage public – Annexe n°6

Depuis 2017, conformément aux dispositions du décret 97-175 du 20 février 1997, la Ville peut mettre en place, pour certaines opérations à caractère pluriannuel de sa section d'investissement, des autorisations de programmes et des crédits de paiement.

Cette gestion en autorisations de programmes et crédits de paiement ou « AP-CP » permet notamment de limiter l'ouverture des crédits, au montant nécessaire pour les paiements à réaliser en cours d'année, tout en permettant à la collectivité de prévoir la totalité d'une opération.

Elle représente également une alternative à la pratique des « Restes à réaliser », lesquels impactent l'équilibre des budgets et nécessitent d'être financés.

Afin d'exploiter au mieux tous les avantages de ce type de gestion, il convient d'actualiser les « AP-CP » en cours, en fonction des données enregistrées au 31/12 de l'exercice précédent :

- de ramener les crédits de paiement de l'exercice antérieur de ces opérations au montant des paiements réalisés ;
- de réaffecter les montants dégagés aux crédits de paiement de l'exercice suivant.

### Opération 151 : Travaux de reconstruction et d'économie d'énergie d'éclairage public – Annexe n°6

Prolongation d'une année.

Report de **75 576,49 €** non consommés en 2025 sur les Crédits de Paiement 2026.

Avis favorable de la Commission des Finances du 03 avril 2024.

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

#### DÉCIDE :

- ▶ **D'ACCEPTER** la révision de programme (AP-CP) pour l'opération 151 ci-annexée.
- ▶ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ainsi que le Premier Adjoint, à passer tous les actes et à signer toutes les pièces nécessaires à la gestion de cette opération

Pour copie conforme

Le Maire,

Lionel OLLIVIER.

